BLÉ PAYSAN BIO

Structuration d'une filière panicole régionale « Blé paysan bio » en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le projet Blé paysan bio vise la régionalisation de la filière farines et pains bio issus de variétés paysannes développée depuis 2017 sur le territoire du Lubéron. Il s'agit de sécuriser l'approvisionnement en blé tendre panifiable issu de variétés paysannes et d'accompagner le développement commercial de la filière aux côtés des opérateurs de l'aval. La finalité est la pérennisation de la filière en proposant une rémunération juste et attractive aux agriculteurs biologiques et à ceux qui désirent se convertir. Cette dynamique doit encourager les pratiques à bas niveaux d'intrants.

Porteur de projet

Groupement des agriculteurs biologiques des Alpes de Haute-Provence, Agribio 04

Partenaires

Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Agribio 05 – Groupement des agriculteurs biologiques des Hautes-Alpes

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Durée

36 mois

Coût du projet

131 679,78 € dont 98 759,83 € de subvention Ecophyto

Axe et action Ecophyto

Axe 5 action 22

Thématiques du projet :

Blé – variétés paysannes – valorisation - économique

Contexte

Depuis le début des années 2000, l'intérêt des producteurs biologiques du Lubéron et de la Haute Provence pour les variétés anciennes de blé ne fait que croître. Cette dynamique puise ses sources dans la volonté des producteurs de maintenir des blés paysans caractéristiques de leur territoire et adaptés au contexte pédo-climatique méditerranéen d'autant plus dans un contexte de changement climatique. En 2014, les motivations diverses de l'ensemble des acteurs de la filière blé-farine-pain du territoire du Lubéron et de la Haute Provence amènent les acteurs de la recherche et du développement agricole à accompagner la structuration d'une filière panicole sur le territoire. Une charte validée en 2019 professionnalise aujourd'hui la filière en encadrant la réglementation, l'origine et l'identification des semences, la traçabilité du grain, la garantie du produit et les prix de rémunération des produits. Elle permet également d'accorder l'offre et la demande. Une dizaine de producteurs, deux moulins, un organisme stockeur et une dizaine de boulangers font aujourd'hui vivre la filière. 80 tonnes de grains de blé paysans biologiques sont ainsi vendus puis transformés selon la certification « Farines et pains issus de variétés de pays cultivés en Provence ». Afin de permettre la régionalisation de la filière, il faut répondre aux faiblesses de la filière : consolider les approvisionnements, développer de nouveaux débouchés, accompagner les acteurs à s'approprier les techniques de production agricoles et de transformation meunière et panicole des variétés paysannes.

Objectifs

La finalité du projet est la régionalisation et la consolidation de la filière. Le projet s'est fixé plusieurs objectifs :

- Accorder l'offre et la demande : assurer l'approvisionnement en grains de blé de variétés paysannes répondant aux exigences de qualité de l'aval et permettant un prix de vente rémunérateur aux producteurs et assurer le développement commercial de la filière en recherchant de nouveaux débouchés à l'échelle de la région (boulangers et entreprises de l'agroalimentaire) ;
- Mieux faire connaître la filière ;
- Identifier les faiblesses techniques et économiques de la filière pour la sécuriser ;
- Favoriser le développement de l'agriculture biologique et la baisse de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de synthèse à travers l'accompagnement à la conversion et au maintien.

Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- La consolidation de l'approvisionnement grâce à l'adhésion de nouveaux producteurs ;
- La création de nouvelles références techniques à destination des agriculteurs biologiques ;
- Une répartition équitable de la valeur ajoutée entre les acteurs de la filière ;
- L'identification de nouveaux produits commercialisables, de nouveaux débouchés ;
- La formation à la panification au levain de boulangers ;
- Une meilleure interconnaissance entre les acteurs de la filière ;
- Une meilleure connaissance de la filière par le grand public.

Principales actions et productions prévues

Outre les actions de coordination du projet sont prévus les actions suivantes :

- Consolidation de l'approvisionnement : prospection de nouveaux producteurs, essais expérimentaux, évaluation des conditions de rentabilité du blé tendre paysan ;
- Développement commercial : formulation de nouvelles recettes, développement de la commercialisation en magasins spécialisés, en GMS et en industrie, transfert de technologies et formations des acteurs ;
- Animation et promotion de la filière : réunions filière, communication auprès du grand public.

Action du plan Écophyto II +, piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la Biodiversité